

# La Tribune

SANTÉ  
FO

n° 96  
Juin 2018

ORGANE DE LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTÉ - 153, RUE DE ROME 75017 PARIS PUBLICATION TRIMESTRIELLE - 0,64€ - DIFFUSION GRATUITE AUX ADHÉRENTS - ISSN N° 1260-4



**«Résister, Revendiquer, Reconquérir»**

**Retrait du plan d'économies de 1,2 milliards sur la masse salariale des hôpitaux !**

**PUB**

# Et que vive la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE !

## Résister, Revendiquer, Reconquérir !



Yves KOTTELAT  
Secrétaire Général

Le XXIVème congrès de notre confédération s'est tenu du 23 au 27 avril 2018.

Notre fédération était représentée par plus de 900 mandats de nos syndicats, et je tiens à les remercier.

Les débats furent rudes, mais notre démocratie syndicale a permis à chacun de s'exprimer, avec ses mots, ses convictions.

Les résolutions furent toutes adoptées à une très grande majorité.

Un nouveau bureau confédéral a été élu et Pascal PAVAGEAU a été élu secrétaire général de notre confédération.

Notre fédération apporte son total soutien à la nouvelle équipe et sera toujours fidèle à ses engagements de perpétuer les valeurs de notre confédération, et ainsi participer au développement de notre organisation syndicale.

Je tiens à remercier les membres du bureau confédéral qui ont cessé leur mandat et en particulier Jean Claude MAILLY pour ses 14 années passées à faire grandir notre organisation.

Ce congrès confédéral a permis, au travers de la résolution générale, de rappeler qu'aujourd'hui, il est plus que nécessaire de se battre pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à la logique d'individualisation de la société visant à « déprotéger » tous les travailleurs.

Aussi le congrès a rappelé la nécessité, compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui continuent de se profiler pour les travailleurs, les droits sociaux et les valeurs républicaines, d'envisager une mobilisation interprofessionnelle, afin de faire reculer le gouvernement et ainsi bloquer toutes les réformes en cours qui constituent à atteindre sans précédent nos « conquis » sociaux.

Les conclusions des pseudo-experts du comité action publique 2022 rendues en catimini au premier Ministre sont, une fois de plus, la preuve de la volonté du gouvernement de détruire le statut et, par là même, la fonction publique.

Alors debout. Tous mobilisés pour faire du 22 mai une journée d'action et de grève pour résister et obtenir satisfaction sur nos revendications !

**«C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches»**

**(Victor HUGO)**

3	Editorial Yves KOTTELAT
4	Editorial Pascal PAVAGEAU
5	Communiqué <b>Secrétaires confédéraux Force Ouvrière</b>
6	Congrès confédéral
12	Fonction publique
14	Circulaire budgétaire médico-sociale
15	Budget des hôpitaux
16	Bloquer la publication de l'article 93 !
18	Services d'urgences
20	plan d'économie à l'hôpital
21	CGOS
23	union nationale de la santé privée
24	formation syndicale
26	Audrey SOLIGNAC



## ÉDITO

par **Pascal Pavageau**

**Secrétaire Général**

Cher(e)s camarades,

Au regard des menaces que les projets actuels de contre-réformes font peser sur le Service public, sur ses agents et sur l'ensemble des citoyens, l'heure est à la mobilisation. C'est avec détermination que Force Ouvrière s'oppose aux évolutions structurelles qui se dessinent, dictées par des économies dogmatiques, et qui poursuivent la fuite en avant dans le démantèlement du Service public et la casse du Statut.

Le montant des économies demandées 1,6 milliard d'euros pour les établissements publics de santé en 2018, soit 5 milliards sur la durée du quinquennat est inacceptable. Il est urgent de mettre un terme aux fermetures de lieux d'accueil, qui imposent aux usagers l'éloignement voire la disparition de leurs administrations, jusqu'à la désertification du service public. Il est urgent d'améliorer la reconnaissance salariale et les conditions de travail des agents, pour redonner du sens à l'accomplissement de leurs missions. Il est urgent de doter les établissements au bord de l'asphyxie des moyens humains, matériels et financiers, sans lesquels un service de qualité ne peut être rendu au plus grand nombre.

Au-delà des préoccupations quotidiennes de terrain, Force Ouvrière est attachée à défendre le service public de proximité, porteur de valeurs aussi essentielles que l'égalité des droits. Le remettre en cause revient à ouvrir la porte à un accroissement des inégalités, favorisant le client au détriment de l'utilisateur, seuls ceux qui en ont les moyens pouvant accéder à des services couvrant des besoins pourtant essentiels. Belle modernité !

Si l'orientation proposée à travers le comité de pseudo-experts dénommé CAP22 se résume à une destruction pure et simple du statut et à une précarisation des agents par la contractualisation, alors Force Ouvrière s'érigera en rempart face à cette tentative de déprotection. Attaquer les Fonctionnaires ou le Service public, c'est fragiliser la cohésion sociale et territoriale du pays, c'est compromettre son unicité. Le statut général de la Fonction publique est en effet garant de la neutralité et de la continuité de l'action publique, indispensables à la préservation de l'intérêt général, et demeure une exemplarité française.

Les élections du 6 décembre prochain seront l'occasion pour Force Ouvrière de consolider sa représentativité dans la Fonction publique : là où nous sommes présents, il s'agit d'accroître le nombre d'adhérents ; là où nous ne le sommes pas encore, il s'agit de s'implanter. Parce qu'il n'y a pas de République sans Service public, Force Ouvrière entend résister face à cette casse organisée et continuer à se mobiliser pour la préservation du Statut et la défense des 5,4 millions de femmes et d'hommes qui, par leur engagement ordinaire, sont nos héros du quotidien et notre fierté républicaine.

Avec toute mon amitié et tout le soutien de la Confédération.

Bien à tou(te)s,

Pascal Pavageau

Secrétaire général

# Secrétaires confédéraux Force Ouvrière

SECRETARIAT GENERAL

**Pascal Pavageau**

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE ET DES  
MOYENS GÉNÉRAUX

**Patrick Privat**

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION DES  
MILITANTS SYNDICAUX

**Didier Porte**

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DU DROIT SYNDICAL

**Frédéric Souillot**

DÉPARTEMENT DE LA NEGOCIATION  
COLLECTIVE ET DES REMUNERATIONS

**Karen Gournay**

DÉPARTEMENT DE LA COMMUNICATION ET  
DU DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

**Cyrille Lama**

DÉPARTEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE  
COLLECTIVE

**Serge Legagnoa**

DÉPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU  
SERVICE PUBLIC

**Nathalie Homand**

DÉPARTEMENT DES RELATIONS  
INTERNATIONALES ET DES DROITS  
FONDAMENTAUX

**Marjorie Alexandre**

DÉPARTEMENT DE L'EGALITE ET DU DEVE-  
LOPPEMENT DURABLE

**Béatrice Clicq**

DÉPARTEMENT DES RETRAITES ET DE LA  
PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

**Philippe Pihet**

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FOR-  
MATION PROFESSIONNELLE

**Michel Beaugas**

DÉPARTEMENT DES ÉTUDES PROSPECTIVES  
ET DE L'HISTOIRE DE L'ORGANISATION

**Yves Veyrier**



# Pascal Pavageau :

## «Résister, revendiquer, reconquérir»

Le congrès confédéral qui s'est tenu à Lille du 23 au 27 avril 2018 a permis à plus de 3 500 délégués (dont 600 de la FSPS) de faire le bilan des trois années passées et de tracer la feuille de route pour les mois à venir. A l'issue de ce congrès, Pascal PAVAGEAU a succédé à Jean-Claude MAILLY à la tête de la Confédération. Le congrès a réalisé son unité autour de la résolution générale, votée à la quasi-unanimité. La Confédération FO va poursuivre l'orientation revendicative et réformatrice qui a été réaffirmée tout au long de ce congrès. Les personnels hospitaliers se trouvent confortés dans les revendications portées par la Confédération. Nous publions ici des extraits de trois résolutions (la générale, la sociale et la protection sociale).



### • FIN DU SERVICE PUBLIC POUR TOUS ET DESTRUCTION PROGRAMMEE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Congrès rappelle que le CDI à temps plein doit être la norme dans le privé et l'emploi statutaire dans la Fonction publique (ainsi que dans les entreprises à statut public).

C'est pourquoi, le Congrès dénonce l'impact de la réforme territoriale sur les services déconcentrés, déstructurés et fusionnés.

Le Congrès exige le maintien de l'ensemble de services déconcentrés sur l'ensemble des territoires pour garantir l'égal accès

de tous aux services publics et revendique que la satisfaction des besoins essentiels soit reconnue comme un droit fondamental, inaliénable et opposable.

Le Congrès rappelle son opposition aux lois HPST et Santé, dont il demande l'abrogation, revendique l'abandon des groupements hospitaliers, des territoires (GHT) synonymes de fermeture de lits, et de suppression de milliers de postes, remettant en cause l'égalité d'accès aux soins.

Les conséquences vont être décuplées avec la stratégie de transformation du système de soins (STSS) que le gouvernement veut remettre en place et que FO rejette.

### • CONTRE LA DESTRUCTION PROGRAMMEE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Congrès exige les recrutements nécessaires à l'exercice des missions et rappelle, conformément au statut général des fonctionnaires, les emplois

permanents doivent être systématiquement pourvus par des agents titulaires.

Il dénonce également le recours toujours plus grand aux contrats précaires et non statutaires dans la Fonction Publique et la baisse de postes ouverts aux concours, ne permettant pas au Service Public de répondre à ses missions et responsabilités de mise en œuvre de l'égalité républicaine sur l'ensemble du territoire.

De même, le Congrès réaffirme son attachement au recrutement par concours dans la Fonction publique, lequel doit demeurer le mode naturel d'accès aux emplois publics.

Par ailleurs, c'est bien sur l'architecture statutaire nationale que repose le système de carrière lequel est bâti sur les catégories, les corps, les cadres d'emplois et se trouve menacée par les contre-réformes gouvernementales.



Rappelons que la séparation entre le grade et l'emploi protège le fonctionnaire, de l'arbitraire et des pressions politiques et économiques.

Le Congrès condamne le basculement d'une « Fonction publique de carrière » à une «Fonction publique de métiers»:

Or, la notion de métier, en lieu et place du corps, remet en cause les garanties individuelles et collectives.

En effet, en remplaçant les qualifications par les compétences (lesquelles introduisent la rémunération individuelle, au détriment de la grille collective de référence et des primes diverses au détriment du traitement de base.) on remet en cause les fondements de la Fonction Publique.

La spécificité française du choix de protéger l'agent public par la Loi plutôt que par le contrat individuel, est inverse de celle des réformes du Code du Travail de 2016 et 2017.

C'est une grande référence sociale pour tous les salariés, du public comme du privé que Force Ouvrière entend continuer à défendre fièrement.

Pour le Congrès, les quatre chantiers pour « refonder le contrat social avec les agents publics » et le programme « Action Publique 2022 » sont une attaque majeure contre le Service public et

ses agents, tout autant que contre les citoyens eux-mêmes! Ils s'inscrivent dans les réformes précédentes (Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en 2007 et Modernisation de l'Action Public (MAP) en 2012) qui veulent remettre en question voire supprimer les missions service publique.

Il s'agit non seulement de la remise en cause du statut général mais également de la mise en place d'un véritable plan social.

Au-delà des dernières réformes comme le Parcours Professionnel Carrières Rémunération, (PPCR) dont nous revendiquons l'abrogation, toutes les attaques contre le statut ont également pour objectif de remplacer les garanties statutaires nationales par un droit local, des normes définies localement, service par service, établissement par établissement.

A l'aube des élections dans la Fonction publique du 6 Décembre 2018, Force Ouvrière entend défendre

avec force et détermination les agents publics, le Statut ainsi que les droits et garanties collectives afférents.

Dans un tel contexte de menaces sur la République, il est grand temps que, face aux attaques des exécutifs successifs, les fonctionnaires et agents publics bénéficient d'une véritable reconnaissance en commençant par une réelle revalorisation du point d'indice.

## • PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement entend modifier la Constitution en permettant une fusion des Lois de Finances et de Financement de la Sécurité sociale. Le Congrès demande l'abandon de ce projet qui remet en cause le financement de la Sécurité sociale par l'intégration de son budget au budget de l'État.

Le Congrès condamne fermement la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui, à

destination des instances de l'Union européenne, valide la réduction des dépenses de protection sociale de 30 milliards d'euros en cinq ans au « profit » de la réduction du déficit budgétaire de l'État, pour satisfaire aux critères européens de Maastricht.

Or, Force Ouvrière ne cesse de le rappeler: austérité budgétaire est suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité sociale instituant une organisation "destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent".

Cette organisation répond à une logique d'assurance sociale et traduit une prise en charge collective

de risques économiques individuels comme la maladie, la maternité, la vieillesse et les accidents du travail, maladies professionnelles.

La Sécurité sociale repose sur les principes d'égalité et de solidarité, à l'inverse des compagnies d'assurance privées, à but lucratif, qui pratiquent la discrimination et la sélection des assurés. Le Congrès rejette des lors la vision de risques "sociétaux" liée à l'observation des comportements des assurés et allocataires, car portant atteinte à la solidarité inhérente à notre modèle de Sécurité sociale.

- **REAFFIRMER UN FINANCEMENT SOLIDAIRE PAR LA COTISATION**

Le Congrès estime impératif de rappeler que la Sécurité sociale, est financée par la cotisation sociale, partie différée du salaire, à la différence de la solidarité nationale, relevant de l'État et financée par l'impôt. La cotisation sociale doit rester

la principale source de financement de la Sécurité sociale. Aussi, il condamne fermement le changement profond qui s'opère, d'un financement par l'impôt la contribution sociale généralisée (CSG) en lieu et place d'un financement par la cotisation sociale.

- **CONTRE LA VISION COMPTABLE REDUISANT LA SECURITE SOCIALE A UN COUT**

Le Congrès réclame le retour à sa conception originelle: « chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Le Congrès demande qu'il soit mis un terme au principe de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) qui s'inscrit dans une logique de rigueur en imposant un budget contraint par une enveloppe fermée.

- **LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA DESERTIFICATION TERRITORIALE**

Le Congrès dénonce à fois





la réforme territoriale qui, poursuivant la décentralisation, a accentué le désengagement de l'État, l'abandon par la République de certains territoires, conduisant à une rupture profonde de l'Égalité de droit.

Mais également la volonté de confier la mission de la Sécurité sociale à d'autres opérateurs publics ou privés, au prétexte d'économies.

Il demande l'arrêt des réformes structurelles qui, dictées par une réduction des coûts de gestion, conduisent à des mutualisations, à des fusions d'établissements, à la fermeture de nombreux services au public et à la suppression de milliers de postes, à l'exemple des GHT.

Le Congrès s'oppose aux Projets Régionaux de Santé (PRS) de deuxième génération et aux Schémas Régionaux de Santé (SRS) qui restructurent l'offre sanitaire sociale et médico-sociale, remettant en cause l'accès aux soins et supprimant des emplois.

Le Congrès estime primordial de lutter contre la désertification médicale, notamment par l'abrogation du numerus clausus.

- **GARANTIR AUX ASSURÉS SOCIAUX ET ALLOCATAIRES UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ**

Le Congrès dénonce le rationnement de l'offre de soins induit par la mise en



œuvre d'une étatisation régionalisée du système de santé via les (ARS) et l'économie de plusieurs milliards d'euros réalisée par l'Assurance maladie sur le dos des hôpitaux et des établissements médico-sociaux.

Réaffirmant les quatre fonctions fondamentales de l'hôpital public (le diagnostic, le soin, l'enseignement et la recherche).

Le Congrès rappelle la nécessité de rompre avec la logique d'enveloppe fermée, revendique l'arrêt des plans de retour à l'équilibre et l'effacement de la dette des hôpitaux. Il exige ainsi le renforcement des moyens et les recrutements nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité.

En particulier, il estime indispensable l'application du principe de « 1 soignant pour 1 résident ».

Il alerte sur les dangers et du virage ambulatoire qui, sous couvert de garantir un meilleur confort de soins à domicile, vise surtout à permettre des économies insupportables pour ces établissements.

Sous le faux prétexte de garantir un meilleur confort

de soins à domicile, ces "réformes" visent uniquement à réduire les coûts quelles que soient les conséquences humaines et sociales.

Le Congrès rejette toute forme d'inclusion forcée et toute forme d'inclusion non compensée par des moyens adaptés.

Le Congrès met également en garde contre la tentation de dicter aux professionnels de santé leurs pratiques dans le seul objectif de faire baisser les dépenses au détriment des malades. Il condamne toute forme de tarification à l'acte (comme la T2A) comme mode de financement des établissements.

Le Congrès revendique une dotation à hauteur des besoins des établissements et des hôpitaux publics

De plus, le Congrès exige l'abrogation de l'article 70 de la loi LFSS2018 et le retour immédiat de l'opposabilité des accords de branches et d'entreprises aux financeurs.

Le Congrès exige le retrait du plan stratégique dont l'objectif est de réduire de façon drastique les dépenses de santé.

## • REFUSER LA MARCHANDISATION DE LA SECURITE SOCIALE

Alors que vont s'ouvrir des concertations sur une réforme des retraites (mise en place d'un régime universel), le Congrès revendique le maintien des régimes de retraite tels qu'ils existent aujourd'hui: régime général, régimes spéciaux ainsi que les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO gérés paritairement.

Le Congrès demande que le système de retraite par répartition soit conforté. Le Congrès est pour le maintien de tous les régimes existants avec leurs dispositifs actuels de solidarité et droits dérivés tels que pensions de réversion ou d'orphelin.

Le Congrès rappelle qu'en 20 ans de « réformes » des retraites, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15%, passant de 37,5 à 43 ans à partir de la génération 1973.

Confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans, et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisations, en créant du rapport de force lorsque les conditions seront réunies.

Estimant qu'un financement par l'impôt a entre autres objectifs celui de réduire

les prestations de Sécurité sociale pour ouvrir la voie aux assurances privées, la création d'un régime unique de retraite favoriserait le développement des fonds de pensions et des retraites par capitalisation.

Le Congrès refuse l'application des principes du libéralisme économique à la protection sociale collective.

## • DEFENSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU PARITARISME

Le Congrès confédéral rappelle l'attachement de FO, depuis son origine, à l'éducation permanente, qui constitue l'un des moteurs de son action en faveur de la promotion professionnelle et sociale de l'ensemble des travailleurs.

En ce sens, le Congrès revendique l'amélioration des droits d'accès de chacun à une formation initiale qualifiante et aux dispositifs de formation professionnelle continue.

Le congrès rappelle son attachement à la gestion paritaire qui s'appuie sur la légitimité et l'expertise des interlocuteurs sociaux pour assurer la pérennité du système de formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi.

Il revendique le maintien d'une gestion paritaire des dispositifs de formation des salariés mis en œuvre

dans les entreprises, pendant le temps de travail, et notamment de ceux permettant l'accès à la qualification (...). Il réaffirme sa volonté de voir maintenu un droit individuel à une formation longue et qualifiante concourant à l'évolution, à la reconversion professionnelle ou à l'insertion dans l'emploi.

Ce droit individuel, qui permet l'émancipation par la formation et l'insertion dans l'emploi pérenne pour les salariés en CDI ou en CDD, doit s'exercer sur le temps de travail et être garanti collectivement.

Le Congrès revendique que les fonds dédiés à l'exercice de ce droit soient augmentés pour permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'en bénéficier.

A ce titre, le Congrès revendique le retour du Congé Individuel de Formation (CIF) supprimé dans le dernier projet du gouvernement intitulé « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le Congrès dénonce l'utilisation par l'employeur de la formation continue dans le seul objectif d'adaptation à l'emploi au détriment de l'évolution professionnelle des salariés et donc de la promotion sociale.

## • DEFENSE DES DIPLOMES ET QUALIFICATIONS

Le Congrès réaffirme son attachement aux diplômes nationaux fondés sur des connaissances disciplinaires et aux titres professionnels reconnus dans les conventions collectives et les statuts, et s'oppose à leur transformation en assemblage de blocs de compétences en ce qu'ils constituent des outils d'insertion dans l'emploi pour les demandeurs

d'emploi et de promotion sociale pour les salariés.

## • REGIONALISATION

Après la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation qui a eu pour effet de déposséder les interlocuteurs sociaux de la compétence et des financements de la formation des demandeurs d'emploi au profit des Régions, créant une inégalité des droits, le Congrès réaffirme sa crainte de voir émerger une régionalisation

des diplômes et de la gestion des personnels de l'enseignement.

Le Congrès demande l'abrogation des Lois Fioras relatives à l'enseignement supérieur et la recherche qui organisent la régionalisation des diplômes et une gestion locale des personnels.

## • CONCLUSION DE LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Les syndicats FO, du public comme du privé, en combat et qui se mobilisent pour une juste répartition des richesses, pour garantir nos droits collectifs et nos statuts et pour résister à une logique d'individualisation de la société visant à « déprotéger » tous les travailleurs. Face à toutes les attaques actuellement en cours, les mobilisations se multiplient dans une multitude de secteurs dans les EHPAD, la fonction publique, Air France et Aéroport de Paris, la grande distribution, les banques, etc.

Le Congrès affirme en particulier son total soutien aux cheminots en grève depuis plusieurs semaines,

et à la fédération FO des cheminots.

Le Congrès exige le retrait du projet de loi, le maintien du statut particulier des cheminots, ainsi que le maintien du service public ferroviaire.

Le Congrès apporte son soutien indéfectible aux travailleurs dans la lutte, en France et dans le monde entier.

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève.

Il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible.

Il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés.

Résister, revendiquer, reconquérir.

# « Refonder le contrat social avec les agents publics » Dialogue social ou dialogue de sourds ?

La mobilisation unitaire des 7 organisations syndicales ainsi que la forte journée du 22 mars ont contraint le gouvernement à revoir sa copie sur son document d'orientation qui fixe les pistes de réflexion pour « refonder le contrat social avec les agents publics ». Mais le document final a été rejeté par tous les syndicats.

Le lundi 9 avril s'ouvrait la concertation Fonction publique sur « le dialogue social » présidée par Olivier Dussopt. Le gouvernement décide d'avancer sans changer ses intentions et sans prendre en compte nos positions. On peut donc se poser la question de la sincérité du dialogue social où il faut être deux pour concerter et négocier. A ce stade c'est clairement un monologue gouvernemental !

FO Fonction publique a rappelé son opposition aux accords de Bercy et à la loi de 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique qui ont été un échec. En effet, la suppression du paritarisme, le principe des accords majoritaires et les comités de suivi des accords ont finalement démontré la parodie du dialogue social. FO a réaffirmé ses positions et s'oppose à la volonté du gouvernement « d'alléger les processus entourant la mobilité des agents ».

## La fin de l'égalité de traitement

Les CAP et les CCP sont les garantes de l'égalité de traitement des fonctionnaires et agents publics.

Les remettre en cause pour les transformer en simples chambres de recours en cas de décision faisant grief à un agent serait contrevenir à l'article 9 du Statut général des fonctionnaires qui indique que : « *Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière* ». FO a demandé à Olivier Dussopt de s'engager sur le maintien de l'article 9, celui-ci a refusé !

Cela veut tout dire...

FO a rappelé son opposition à la fusion CT/CHSCT et à toute remise en cause des droits et moyens syndicaux. Au-delà des textes, ces

instances permettent également un dialogue essentiel dans l'intérêt des agents et évitent des décisions qui pourraient être arbitraires.

En quelques semaines, faire table rase du Statut.

Recours accru au contrat, individualisation des rémunérations, mobilité forcée et départs « volontaires » vers le privé au prétexte de restructurations : l'acharnement du gouvernement envers la Fonction publique et ses agents et sa volonté d'attaquer le Statut général des fonctionnaires ne peut que nous conforter dans la lutte que nous devons mener pour le garantir.

**Pour toutes ces raisons, à l'instar des cheminots, les fonctionnaires se sont mobilisés le 22 mai pour la défense du statut, pour les salaires et contre la destruction des services publics**





# PUB

# Circulaire budgétaire médico- sociale : au pain sec et à l'eau !

**C'est dans un contexte de forte mobilisation des salariés des EHPAD qui ont exprimé à plusieurs reprises depuis le début de l'année leur exaspération face à la dégradation de leurs conditions de travail et de prise en charge des résidents qui a été publiée la circulaire budgétaire du 15 Mai 2018.**



Conférence de presse EHPAD 1er juin 2018  
intersyndicale des EHPAD et de l'aide à domicile.

Photos: F. Blanc.

Sans surprise, celle-ci vient confirmer ce que nous redoutions: le secteur médico-social aura à participer au plan d'économies ONDAM à hauteur de 50 millions, lesquels seront pris sur la revalorisation de la masse salariale des établissements et services.

Compte tenu des effectifs insuffisants dans les établissements ainsi que l'ont relevé tous les observateurs, cet effort s'explique difficilement.

Bien mieux (ou bien pis) : si l'annonce d'une progression de 2,4% de l'objectif global de dépenses (OGD) médico-social aurait pu paraître intéressante, la mise en réserve de 100 millions tempère grandement un enthousiasme déjà pas forcément au rendez-vous ! D'autant que ceux-ci se doublent d'une ponction de 100 millions supplémentaires sur les fonds propres de la CNSA.

Ce qui et tant pis pour les gros mots a toutes les apparences d'un détournement de fonds: malgré le fait que cela s'est produit régulièrement depuis des années, nous ne nous résolvons pas et ne parvenons pas à nous y faire!

De sorte que, dès l'abord, la tonalité est donnée : serrage de ceinture obligatoire !

Dit de façon technocratique, il s'agit là d'un « déploiement d'efforts d'économies et de restructuration du secteur ». En clair, il s'agit de pressurer un secteur qui est pourtant structurellement et historiquement en sous dotation.

Pour ce faire, la circulaire prévoit un «renforcement des coopérations» (c'est-à-dire, lorsqu'on décode, intégration incitée très fortement par les ARS à l'intégration dans les GHT aux fins d'économies d'échelle et de «rationalisation et objectivation renforcées du pilotage financier» au moyen des CPOM) et une actualisation des moyens très « encadrée » : +0,70 pour le secteur personnes âgées et +0,79 pour le secteur handicap .

Ce qui est moins que l'année précédente.

Pour faire passer l'amertume de ces décisions, quelques « saupoudrages » accompagnent la mesure de neutralisation des effets de la tarification pour les « EHPAD perdants » (sic). Autrement dit : gel de la convergence tarifaire dépendance (29 millions d'euros).

S'y ajoutent en effet des mesures nouvelles ou déjà connues : 10 millions pour les infirmières de nuit, 50 millions pour des actions de prévention (prévention des chutes, activités adaptées, risques psychologiques, dénutrition, santé bucco-dentaire), 13 millions pour la QVT ou bien encore 15 millions pour les UHR et PASA.

En résumé une circulaire particulièrement décevante au regard des attentes fortes exprimées lors des manifestations nationales du 30 janvier 2018 et très en deçà des besoins pourtant connus et diagnostiqués depuis des années.

**C'est pourquoi Fo et tous les syndicats qui ont appelés à la mobilisation ont rejeté les propositions de la ministre Buzin à l'occasion de la conférence de presse du 1er juin 2018.**

# Force Ouvrière dénonce les «fake news»!

**S'il y a quelque chose, en matière hospitalière, qui est désormais aveuglant, c'est bien une communication des pouvoirs publics – de la Présidence de la République aux Ministères – entretenant des rapports ... assez éloignés avec la réalité !**

S'il y a quelque chose, en matière hospitalière, qui est désormais aveuglant, c'est bien une communication des pouvoirs publics – de la Présidence de la République aux Ministères – entretenant des rapports ... assez éloignés avec la réalité !

Ainsi, lorsque dans une interview le 15 avril dernier, il est affirmé qu'il n'y aura de baisse des moyens pour les hôpitaux, nous sommes contraints de dire que ... c'est faux !

L'effort qui sera (et qui est demandé) pour cette année aux établissements s'élève à 1,6 milliards d'euros. Lesquels, il est vrai, s'inscrivent dans le plan d'économies de 5 milliards et, en ce sens, nous ne sommes pas étonnés. La circulaire DGOS du 4 mai 2018 indique « que la campagne tarifaire et budgétaire 2018 constitue la première année de mise en oeuvre du nouveau plan Ondam (objectif national des dépenses d'assurance maladie) 2018-2022 »

A cela s'ajoute le plan d'économies de 1,2 milliards à réaliser sur la masse salariale des établissements sur la période 2018/2022, baptisé du très technocratique nom de PATSS (Plan d'Accompagnement de la Transformation de Système de santé) qui va se traduire par la suppression de 30 000 emplois (lire l'article page 20).

Revenons sur les principales orientations de cette circulaire budgétaire dont le « credo » repose sur « l'amélioration de la performance interne des établissements dont la

rationalisation des achats hospitaliers, l'accélération du virage ambulatoire (en particulier la poursuite du développement de toutes les formes d'alternatives à l'hospitalisation complète et la réduction des durées moyennes de séjour) ainsi que l'amélioration de la pertinence et des parcours... ».

Pour 2018, "le niveau des économies attendues sur le champ des établissements de santé est de 1,6 milliard d'euros par rapport au tendanciel", indique la circulaire.

Sur ces 1,6 milliard d'économies, 960 M€ pèseront directement sur les établissements de santé en 2018 et 415 M€ de mises en réserves prudentielles

Ces économies portent sur l'ensemble des enveloppes de financement de l'Ondam établissements de santé. Des économies de fonctionnement sont attendues à travers l'évolution des modalités de gestion interne des établissements ou de prise en charge des patients.

Face aux attaques portées contre l'attribution des moyens indispensables au fonctionnement du service public hospitalier, face à la baisse des tarifs et des dotations, l'organisation de la résistance et du rapport de force est une évidence.

Les grèves qui se multiplient dans les services, les urgences, en psychiatrie, dans le secteur médico-social, où les personnels affirment leurs revendications.

Ce qui indique la disponibilité

des hospitaliers à combattre et défendre leurs droits et acquis.

Ils veulent détruire la sécurité sociale de 1945, ils veulent détruire l'hôpital public, le statut, les postes. A cet égard, le gouvernement s'apprête à annoncer de nouvelles remises en cause avant le mois de juillet, au non de sa « Stratégie de Transformation du système de santé », le 24 mai, c'est le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie (HCAAM) qui demande à son tour, une « réforme systémique du système de santé ».

Mais nous sommes debout et en résistance. En tant qu'organisation syndicale indépendante nous venons de réaffirmer nos revendications lors du congrès FO de Lille :

- Abandon du plan ONDAM II,
- Abrogation des dispositions GHT qui conduisent à la destruction des emplois et de structures hospitalières.
- Retrait de toutes les mesures d'économies
- Non aux fermetures de lits
- Maintien de tous les postes – non aux licenciements
- Attribution des moyens à tous les établissements

C'est sur ces revendications que FORCE Ouvrière a participé au mouvement du 22 mai et continuera de lutter pour l'emploi hospitalier et pour la défense d'un service public de santé ayant les moyens des missions et de la confiance que la population place en lui.

# Non aux licenciements de fonctionnaires hospitaliers !

Depuis 32 ans, aucun gouvernement n'avait pris le décret d'application permettant de licencier un fonctionnaire hospitalier, après suppression de poste. S'en est trop pour le Conseil d'État qui a donné à Matignon jusqu'au 25 avril 2018 pour publier le texte encadrant les modalités de suppressions de poste chez les hospitaliers.

Pour FO santé, cette décision tombe à propos pour accélérer les restructurations et la stratégie de transformation du système de santé (STSS) prônée par La ministre Buzyn, en donnant un blanc-seing pour licencier.

La DGOS entend suivre l'injonction du Conseil d'État pour licencier les fonctionnaires hospitaliers par suppressions de poste

Suite à la prise de position de FO lors du conseil supérieur de la fonction publique (CSFPH) du 20 décembre 2017, la directrice générale de l'offre de soins, dans un courrier daté du 2 janvier 2018 adressé à FO, confirme la publication prochaine d'un décret relatif au reclassement des fonctionnaires hospitaliers dont l'emploi a été supprimé.

La concertation avec les partenaires sociaux doit d'ailleurs être "prochainement" lancée, écrit-elle.

Dans une décision remontant au 25 octobre

2017, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement à "prendre dans un délai de six mois", soit au plus tard le 25 avril prochain, le décret nécessaire à l'application de l'article 93 de la loi du 9 janvier 1986 scellant le statut des hospitaliers.

Malgré sa publication il y a 32 ans, cet article ne dispose toujours pas de son décret d'application. Le texte de loi stipule pour sa part que "lorsque l'établissement ne peut offrir au fonctionnaire dont l'emploi est supprimé un autre emploi correspondant à son grade et si l'intéressé ne peut pas prétendre à une pension de retraite à jouissance immédiate et à taux plein, le fonctionnaire bénéficie [...] d'une priorité de recrutement sur tout emploi correspondant à son grade et vacant".

À ce titre, l'administration doit lui proposer "dans un délai et selon un ordre de priorité géographique fixés par décret [...], trois emplois vacants correspondant à son grade". Si l'agent accepte l'un de ces postes,

les pouvoirs publics sont tenus de procéder à son recrutement.

En outre "pendant cette période, le fonctionnaire reçoit de son établissement d'origine sa rémunération principale.

Cette prise en charge cesse lorsque le fonctionnaire a reçu une nouvelle affectation ou a refusé le troisième poste proposé et, en tout état de cause, six mois après la suppression d'emploi. Le fonctionnaire est alors licencié."

Enfin, l'agent peut, "à sa demande, être mis en disponibilité" : il bénéficie alors d'"une priorité de recrutement sur le premier emploi correspondant à son grade et devenu vacant dans son établissement d'origine".

Outre le délai et l'ordre de priorité géographique des trois postes vacants à soumettre, le décret d'application doit également fixer le délai de réflexion pour accepter ou refuser un de ces emplois ou pour demander sa mise en disponibilité.



Si le sujet refait surface, c'est en raison du recours en Conseil d'État déposé par la CFDT Santé sociaux des Hauts-de-Seine. Si hormis ce recours aucun autre n'a eu lieu depuis 1986, c'est qu'à chaque fois les négociations opérées localement ont permis d'obtenir des conditions de d'intégration dans un autre poste.

En revanche, les pouvoirs publics ont déjà tenté une fois par le passé de publier le décret d'application de l'article 93, à l'été 1998. À l'époque, le gouvernement, sur pression de FO et des autres organisations syndicales, avait finalement fait machine arrière, se refusant à agir de la sorte. Et de confirmer ce revirement quelques mois plus tard, en mars 1999, dans une réponse écrite à l'Assemblée nationale : "Le Gouvernement n'a pas l'intention de prendre des dispositions réglementaires pouvant se traduire par le licenciement d'agents hospitaliers."

Il ajoute même que "toutes les perspectives de réflexions sont ouvertes" en vue notamment d'une éventuelle réécriture de l'article 93, "en abrogeant toute référence à la suppression d'emploi par voie de licenciement qui figure actuellement". Au final, rien n'a changé par la suite, laissant le sujet en suspens jusqu'à l'implication du Conseil d'État cet automne.

Plus que jamais, il faut bloquer la publication du décret

À FO Santé, l'argumentation n'a pas varié d'un iota depuis 1998 : tout projet de décret s'apparenterait à "une véritable provocation". D'autant plus à l'heure où les groupements hospitaliers de territoire (GHT) promettent une reconfiguration majeure de la cartographie hospitalière, amenant inévitablement des suppressions de poste. Sans compter que l'inflation annoncée des déficits hospitaliers en 2018 fait craindre là aussi au syndicat des restructurations d'ampleur.

Dans ces conditions, la parution d'un "décret organisant les licenciements" serait "l'élément déclencheur et à la source de nombreuses suppressions de poste", une souplesse de gestion offerte aux directeurs "opportunément utilisable pour se débarrasser d'un certain nombre d'emplois".

FO a réagi en envoyant des centaines de motions de syndicats FO, de courriers au ministère et de communiqués contre une telle initiative, en demandant solennellement à la ministre Agnès Buzyn de ne pas appliquer l'arrêt du Conseil d'État. Par ailleurs, pour FO, "la qualité de fonctionnaire implique obligatoirement la garantie de l'emploi pour chacun d'eux" : l'agent est donc "un salarié protégé des conséquences nées des contraintes économiques".

En revanche, FO invite la ministre à modifier la loi originelle de 1986 en abrogeant les articles

incriminés (n° 92 à 95) et échapper ainsi à l'injonction des juges.

En prenant exemple sur l'abrogation en avril 2016 du dispositif de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'État apparu à l'été 2009. Néanmoins, le 11 avril dernier, lors de la séance du CSFPH, la DGOS a de nouveau confirmé son intention de satisfaire à l'injonction du conseil d'Etat.

FO santé, poursuivra la mobilisation avec tous les syndicats qui entendent défendre l'emploi et s'opposer à la destruction de l'hôpital public et des postes que la ministre veut mettre en œuvre avec sa réforme structurelle par la pression budgétaire. Telle est son objectif en réalisant 1,2 milliards d'euros d'économies sur la masse salariale entre 2018 et 2022.

# Services d'urgences

## 200 hospitaliers rassemblés devant le ministère de la santé le 11 avril 2018

**Les délégations d'une quarantaine d'hôpitaux, avec la Fédération FO des services publics et de santé et du syndicat CFTC des HUS, se sont rassemblées devant le ministère de la santé, le mercredi 11 avril 2018.**



Ils sont "montés à Paris" pour rappeler au ministère les revendications communes à tous les services d'urgence ainsi que la plupart des services de MCO et de Psychiatrie, dans lesquels, comme leurs collègues des EHPAD et d'USLD, ils sont confrontés à la dégradation des conditions de travail due au manque d'effectifs.

Ils sont venus dire leur opposition aux coupes budgétaires, conséquences de l'enveloppe limitative décidée par le gouvernement et les feuilles de route imposées par les ARS à tous les établissements qui se traduisent par des suppressions de lits, de services, de postes. Cette situation est aggravée par la mise en place des 135 GHT et les mutualisations qui en sont la conséquence.

Pour répondre aux besoins de la population, ils considèrent qu'il est indispensable de garantir à l'hôpital les moyens d'assurer

sa mission de service public. Ce qui nécessite le maintien de tous les services, de tous les hôpitaux.

La délégation composée de 4 représentants FO et un représentant CFTC, reçue pendant une heure par M. Yvan Raphaël, chef du cabinet de la DGOS et Mme Sylvie Esculon, sous-directrice à la sous-direction de la régulation de l'offre de soins a rappelé la situation d'extrême tension dans la quasi-totalité des établissements.

Elle a évoqué la situation des urgences en prenant les exemples des HUS et du CHU d'Angers, et a remis les 19 000 signatures contre la fermeture de la maternité et du bloc de Bernay.

Elle a enfin rappelé la nécessité de desserrer l'étau de l'enveloppe fermée qui asphyxie les hôpitaux.





Par ailleurs la délégation demande à ce que la consigne de suspension CRET et PRF soit donnée.

les représentants, "n'ayant pas de mandat pour répondre" se sont engagés à ... transmettre au cabinet.

On le voit, face à cette situation, le ministère ne nous laisse plus comme solution que de poursuivre l'organisation de la résistance de tous les établissements.

Après la manifestation nationale du 7 mars 2017 à Paris contre la territorialisation de l'offre de soins dont les GHT en sont l'expression, après les grèves du 30 janvier, du 15 mars des EHPAD, après la grève de la fonction publique et des cheminots du 22 mars

dernier, des mobilisations se poursuivent dans nombre d'établissements, au moment même où les cheminots sont en grève pour la défense de leur statut et du service public ferroviaire. Ce faisant, ils défendent l'intérêt de tous les salariés.

En conclusion de ce rassemblement de 200 représentants de 40 hôpitaux rassemblés, il a été convenu que les cheminots ont raison de faire grève. Leurs revendications sont communes aux nôtres. En conséquence, les intérêts des hospitaliers étant les mêmes que ceux des cheminots, il faut maintenant organiser, tous ensemble, le rapport de force pour stopper les contre-réformes destructrices du service public que le gouvernement veut faire passer.



La délégation : Cyrille Venet urgentiste - SNMH-FO, Luc Delrue, secrétaire fédéral, Emmanuel Dubourg, secrétaire FO du CHU d'Angers Christian Prud'Homme, secrétaire FO des HUS, Jean-Claude Matry, CFTC HUS.



# FO dévoile un nouveau plan d'économies à l'hôpital

Fin avril, FO a dévoilé la copie d'une note confidentielle du ministère de la Santé, préconisant 1,2 milliard d'euros de coupes supplémentaires sur la masse salariale à l'hôpital public d'ici à 2022.

Inacceptable pour FO Santé, qui craint 30 000 suppressions de postes.



Ce document de la Direction générale de l'offre des soins (DGOS, ministère de la Santé), envisagent un nouveau plan d'économies à l'hôpital intervient dans un contexte où les hôpitaux sont déjà exsangues avec des personnels en grande souffrance et aux conditions de travail très dégradées.

Rappelons que en 2018, la loi de financement de la Sécurité sociale prévoit déjà une économie de 1,6 milliard sur les dépenses hospitalières !

**30 000 : c'est le nombre de suppressions de postes que FO craint de voir se concrétiser dans les cinq prochaines années!**

Le chef de l'État le 15 avril, lors d'un entretien télévisé, ainsi que la ministre de la Santé le 16 mai, qu'il n'est

fait d'économies dans les hôpitaux. Pour FO Santé *"Le gouvernement tient un double langage: il a déjà fait de nombreuses économies sur le dos des hospitaliers, notamment avec la poursuite des restructurations, des fermetures de lits et de services dans le cadre des GHT (Groupements hospitaliers de territoire). Nous atteignons le point de rupture"*, prévient la Fédération qui a écrit au ministère, le 22 mai, pour demandant une audience pour le retrait du plan d'économies.

**Les licenciements de fonctionnaires hospitaliers bientôt autorisé ?**

Avec ce nouveau plan d'économies, nous comprenons mieux la volonté du ministère de la Santé de publier dans les prochaines

semaines un décret autorisant le licenciement des fonctionnaires hospitaliers.

La Fédération FO a lancé une campagne nationale pour demander l'abrogation des dispositions qui permettraient de licencier les hospitaliers en cas de suppression d'emplois dans la fonction publique hospitalière. Ses syndicats ont adressé une motion en ce sens à la ministre de la Santé. Et le sujet figure en bonne place dans les revendications FO portées dans le cadre de la mobilisation nationale en cours chez les fonctionnaires. *Les attaques fusent de toutes parts, c'est bien la destruction de l'hôpital public et du statut des fonctionnaires qui est à l'œuvre; plus que jamais, la résistance et la mobilisation s'imposent"*, insiste la Fédération.



# Non au hold up et au racket programmés du gouvernement sur les oeuvres sociales des hospitaliers servies par le CGOS

Suite au rapport de la cour des comptes, le premier Ministre et la DGOS confirment la disparition programmée de la prestation maladie et de la prime de départ en retraite, au prétexte que ce ne serait pas de l'action sociale !

Rappelons que le CGOS, association de droit privé, a été créée en 1960 conjointement par les Directeurs d'établissements et FO, et qu'il gère aujourd'hui de 375 millions de cotisations au bénéfice de plus de 900 000 agents de la FPH.

De tout temps, cette gestion paritaire de notre salaire différé a été contestée aux hospitaliers par les gouvernements successifs. Le gouvernement Macron/Philippe/Buzyn voudrait bien faire main basse sur cette « manne », comme il l'a fait avec le rapt de 300 millions dans les caisses de l'ANFH, pour équilibrer les comptes de l'assurance maladie !

La Cour des comptes annonce froidement l'objectif :

Supprimer la prestation maladie, la prime de départ en retraite, ainsi que les correspondants locaux, ce sont 200 millions d'économies par an réalisés sur l'ONDAM (le budget de la Sécurité Sociale) qui finance les établissements de la Fonction Publique Hospitalière.

En toute logique cela permettrait de baisser la cotisation employeur qui passerait de 1,5% de la masse salariale à 0,85 % !

Après les annonces gouvernementales d'économies sur les budgets hospitaliers (960 M pour 2018, 1,2 mds sur la masse salariale d'ici 2022), ils en rajoutent une couche pour être le « meilleur élève » de l'union Européenne en diminuant les dépenses publiques, asséchant le fonctionnement des services publics. C'est pourquoi, il nous faut

organiser la résistance et défendre cet acquis considérable pour les

900 000 hospitaliers que représente le CGOS.

Au moment même où le Ministère de la Santé proclame son souhait de mettre en place une instance « Qualité de vie au travail », ils veulent casser nos œuvres sociales !

Lors de l'Assemblée générale du 14 juin nous réaffirmerons :

- **Maintien du taux de cotisation à 1,5%**
- **Maintien du complément de salaire et rétablissement à 47,5%**
- **Maintien de la prime de départ en retraite**
- **Maintien de la prestation Etude**
- **Maintien de l'ensemble des prestations.**

**FO NE LACHERA RIEN SUR LE PRESENT ET L'AVENIR DU CGOS**





# L'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.)

L'ESS (Economie Sociale et Solidaire) est un concept qui désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de Mutuelles, d'Associations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

L'ESS emploie 2,4 millions de salariés soit 12,8% de l'emploi privé, dont 77% dans l'associatif (bilan 2016).

L'ESS est régie par une charte où sont tracés les contours et les ambitions de leur action. Elle est reconnue officiellement par le Décret du 15 décembre 1981 et depuis le mois de mai 2012, l'ESS est représentée au sein du Gouvernement par un Secrétariat d'Etat rattaché au Ministre de l'Economie.

La nouvelle Loi du 31 juillet 2014, qui tente de clarifier l'ESS, donne, dans son article 1, la possibilité de créer des sociétés commerciales spécifiques. Cette disposition, suite au Décret du 13 juillet 2015, est entrée en vigueur le 1 janvier 2016.

L'ESS s'inscrit dans la ligne de pratiques datant du moyen âge (guildes, confréries, compagnonnages, associations ouvrières, patronages), et elle puise ses racines dans les théories mutualistes, collectivistes et humanistes dont les premières remontent à la révolution industrielle.

L'ESS n'est donc pas une économie étatique publique, ni une économie privée capitaliste génératrice de profits. Elle est, dans le monde de la santé, représentée par l'associatif dit privé à but non lucratif.

L'ESS serait hors système, une troisième voie entre les dérives d'une mainmise étatique et celle d'un capitalisme financier globalisé. Ses pratiques différentes permettraient au travailleur de devenir acteur d'un projet collectif, loin de la domination éprouvée dans les entreprises soumises à la pression du capital et des actionnaires.

On aurait alors affaire à un renouveau du travail axé sur les bénéfices apportés aux êtres humains, pourvoyeur de sens et garantissant des conditions de travail agréables.

L'ESS serait ainsi un "espace unitaire et autonome", le lieu d'une "(ré)conciliation du travail et du capital" et d'une véritable démocratie interne où la voix de chacun a le même poids.

Mais est-ce vraiment aussi beau ?

La différence pour une infirmière travaillant dans une entité de l'ESS et une salariée dans la Fonction Publique (AP-HP) est d'environ... - 150 euros.

Quant à la Démocratie, dans les Conseils d'Administration de la plupart des grandes associations, on ne trouve pas de représentants des salariés ni des usagers, et pour le renouvellement des Administrateurs la cooptation est souvent la règle.

Mais que penser du fonctionnement un dogme qui est un concept articulé par des chartes... juridiquement ça veut dire quoi ?

Et pour le côté économique, certains grands acteurs de l'ESS définissent sa manière de fonctionner par ... gérer le public avec les règles du privé, ils veulent donc devenir une activité profitable ?

On pourrait alors penser que c'est l'instrument idéal pour apporter une caution morale au capitalisme ? et puis on a l'impression que le désengagement de l'Etat est plus supportable quand la mission de service public est assurée par un membre de l'ESS que par un représentant du secteur marchand.

Pour empêcher les dérives de s'installer, il suffirait que de vraies règles soient instaurées pour que ce secteur, qui rend un véritable service souvent de grande qualité, puisse donner une autre image que celle d'un concept flou et le sentiment que dans l'ESS : tout doit changer pour que rien ne change.

source: Wikipédia, Philippe Fremaux, Matthieu Hély et Pascale Moulévrier

# La FORMATION SYNDICALE, c'est aussi en MARTINIQUE

Suite aux demandes réitérées de notre camarade secrétaire général du CHU de Fort de France, Jean Pierre JEAN LOUIS, concernant la formation pour nos camarades militants hospitaliers de La Martinique, la Fédération a décidé d'y répondre favorablement cette année en y envoyant 3 formateurs.

Le syndicat FO du CHUM étant le syndicat majoritaire (+de 54% aux dernières élections et deuxième au niveau du GD), le besoin ne cessait de croître au vu de son développement.

Un investissement important pour notre fédération qui y voit plusieurs objectifs :

- donner des bases du statut à nos camarades hospitaliers martiniquais
- découvrir notre Fédération et son fonctionnement
- préparer les élections de décembre 2018
- développer les structures et réorganiser le GD
- se sentir moins isolés
- développer la communication

Pendant une semaine, les stagiaires de différents établissements ont suivi avec beaucoup d'enthousiasme et de motivation la formation et en sortent " grandis " désireux de gagner les prochaines élections.





# Audrey SOLIGNAC

## Revendicative dans l'âme je suis devenue syndicaliste

Réservée mais déjà la fibre revendicative, dès le lycée j'étais le porte-parole de la classe ! Toujours un peu mordante et révoltée par toutes formes d'injustice, le respect, la liberté et les combats de nos anciens j'en débattais très souvent avec mon professeur de philosophie !

Après des études littéraire et artistique, j'ai eu mon premier enfant et j'ai dû choisir un métier : j'avais envie de me mettre au service des autres les professions du prendre soin m'attiraient, «guérir les maux par les mots».

Mon métier sera donc : « aide-soignante ».

En entrant au CHU, je me suis intéressée à ma carrière et donc au statut.

Je n'y connaissais rien et je croyais qu'un employeur public se montrait exemplaire envers ses agents !

Loin s'en faut : j'ai découvert alors l'envers du décor et je me suis rapprochée des camarades du syndicat Force Ouvrière avec qui j'avais discuté et avec qui je partageais les revendications pour la défense des droits des salariés dans la négociation en vue d'obtenir des avancées régulières pour tous les agents.

Je me suis syndiquée et impliquée rapidement

dans la vie syndicale de Fo (première organisation syndicale au CHU et dans le Gard).

Travailler avec eux dans les valeurs de solidarité, d'équité, de travail et d'indépendance m'ont donné l'envie de m'impliquer toujours un peu plus dans l'action syndicale.

Mes collègues dans les services se sont rapprochés de moi pour connaître et faire respecter leurs droits.

J'ai pu les aider à se mobiliser dans notre service comme dans d'autres pour obtenir de meilleures conditions de travail, les amener à venir aux heures d'information du syndicat ou lors de manifestations locales et nationales et les amener à se syndiquer.

Après plusieurs années de militantisme, les camarades m'ont proposé d'entrer au bureau à trente pour cent puis depuis six ans à cent pour cent. Elue en CTE et désignée en CHSCT, j'ai pu profiter des formations organisées par la Fédération qui permettent à tout nouvel élu de se préparer et de connaître les textes qui s'appliquent aux fonctionnaires hospitaliers et ainsi faire au mieux face à leur direction.



Secrétaire adjointe du CHU de Nîmes, Audrey SOLIGNAC

C'est un nouveau métier que celui de représentant du personnel et il faut trouver son équilibre entre vie de famille et travail syndical qui ne connaît pas la crise ...

J'ai toujours eu à cœur la défense de notre statut, de notre service public car si je suis à l'hôpital public c'est par choix ! La santé pour tous, sans jugement de valeur, de religion et sans préjugés !

J'ai « fait mes gammes » au syndicat en tant que secrétaire adjointe du CHU de Nîmes, un établissement de 6000 agents environ et j'ai appris à travailler pour mes camarades en service, les épauler dans les accompagnements face à la direction, défendre les revendications pour leur service ou dans des réunions de travail afin d'améliorer les conditions de travail par la mise en place des protocoles locaux

Par la suite, je me suis investie pendant plus de cinq ans dans le groupement départemental du Gard auprès d'Alain SOLER le secrétaire départemental santé

J'ai, là aussi, en écoutant les camarades des structures publiques comme privées de mon département du Gard, appris et progressé dans mes connaissances, notamment lorsque leurs conditions de travail et leurs difficultés, ont été mises sur la table lors des réunions de groupement départemental pour proposer et trouver des solutions ensemble. Ces réunions mensuelles ont permis d'aborder et d'expliquer les circulaires, mettre en place les actions et faire avancer la position du syndicat dans leurs établissements et dans le département.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un

progrès, travailler ensemble est une réussite »

C'est tout naturellement que les camarades du Gard santé privé et santé publique m'ont sollicitée pour les accompagner dans les luttes à venir. C'est une décision et une position lourde de sens pour une femme, mère de famille et syndicaliste de se présenter à la suite d'Alain SOLER.

Grâce à leur confiance et au soutien de tous, j'ai été élue en juin 2017 au poste de secrétaire départementale.

Je suis convaincue que chaque syndicat est une force pour notre organisation, qu'il n'y a pas de petits et de grands, chacun apporte sa pierre à l'édifice et tout le monde progresse.

Je leur dis et je sais que l'engagement empiète sur la vie de famille, je les remercie tous et toutes de leur travail et de leur engagement pour faire respecter les droits dans leurs établissements.

Le syndicalisme ce n'est pas seulement opposition et grève Non, c'est travail, persévérance, défense des droits et avancées sociales. C'est se battre pour tous avec envie et conviction !

Les derniers gouvernements tentent de démolir la fonction publique, piétinent nos statuts et nous dénigrent auprès de

l'opinion publique !

Mais nous avons des convictions chevillées au corps !

Non, nous ne croyons pas que les agents des fonctions publiques soient les fossoyeurs des finances de l'état !

Bien au contraire nous sommes la valeur ajoutée, nous nous battons chaque jour pour un service à l'usager de qualité pour une médecine pour tous de qualité et attentive à chacun.

Nous avons droit aux soins de qualité et au respect des agents du service public !

Nous nous battons et continuerons à nous battre avec les camarades contres ces attaques sans précédent des gouvernements !

Libres et indépendants, il nous faut militer, convaincre, expliquer nos revendications et les valeurs de solidarité et de fraternité que nous portons tous à Force Ouvrière.

Et c'est dans cette période difficile et hostile que nous nous retrouvons les manches car nous sommes des battants.

Le 06 décembre 2018 toutes les fonctions publiques voteront pour faire avancer les droits des agents de la fonction publique avec Force ouvrière.



# PUB